



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

salaires

Question écrite n° 28713

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé, de lui donner des indications sur le mode de calcul des cotisations sur les rappels de salaires versés par décision de justice, ainsi que les droits à indemnisation que ces rappels de cotisations créent pour les salariés ayant bénéficié de ces rappels de salaires. Il souhaite savoir si la prescription empêche des versements de cotisations par l'employeur ou peut priver le salarié du bénéfice d'indemnisations pour les périodes concernées par les rappels de salaires versés sur décisions de justice.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28713

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5659

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)